

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 06 juin 2023 à 20h00**

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, FORISSIER Laëtitia, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, CHOLLET Yann, Céline BOUILLET, Bernard CUTILLAS, GROZEILLER Bernard, Paul MIRANDON

Excusés : Evelyne ROBELET, Patrick VANET (a donné pouvoir à Yann CHOLLET),

Quorum : 7 -

Secrétaire élue pour la session : Gisèle BONNAY

Ordre du jour

- ‡ **Clocher : remplacement des cadrans**
- ‡ **PNR : projet de renouvellement de la charte**
- ‡ **Eclairage public : projet LED**
- ‡ **Modification d'entrée d'agglomération : déplacement panneau entrée ouest**
- ‡ **Bâtiment communal :**
 - **Etat d'avancement des travaux, avenants,**
- ‡ **Défibrillateur**
- ‡ **Tableau des effectifs**
- ‡ **Téléphonie**

CLOCHER DE L'EGLISE

Jean-Pierre SOLEILLAND explique à l'assemblée que les cadrans d'horloge sur le clocher de l'église sont défectueux et doivent être remplacés. Il présente le devis fourni par l'entreprise chargée de l'entretien régulier. Le Conseil l'approuve et propose de profiter de cette opération pour installer des effaroucheurs de pigeons. Des devis seront demandés pour différentes solutions.

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Fabien GARNIER regrette les nombreux non-sens que l'on peut constater dans la proposition. Laëtitia FORISSIER explique que des points ont été supprimés par la commission agricole. Fabien GARNIER demande qui va financer les conséquences engendrées par la nouvelle charte si elle est adoptée. La charte a été étudiée par les commissions de la CCPR et chacune a émis des avis et propositions. Laëtitia FORISSIER propose d'étudier ces remarques et d'émettre un avis. Le conseil décide de suivre les observations émises.

ECLAIRAGE PUBLIC : projet LED

Yann CHOLLET présente la suite de son étude. Il indique que les dossiers d'aide de financement sont traités dans l'ordre de réception. Il expose la proposition et le devis du SIEL. Le Conseil d'accord sur le principe décide de se positionner dans l'appel à projet. Yann CHOLLET poursuit l'instruction du dossier.

MODIFICATION D'ENTREE D'AGGLOMERATION : déplacement panneau entrée ouest

Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé de modifier l'entrée du Bourg afin d'inclure l'accès au nouveau quartier. La Commission voirie s'est réunie sur place avec les services du Département. Gisèle BONNAY explique que le panneau d'entrée Ouest serait remonté d'une dizaine de mètres. Le conseil donne son accord

Lors de cette réunion, les services départementaux ont discuté de l'aménagement de la rue de Baronnette et propose de réunir le Conseil et les riverains pour expliquer ce qui pourrait être fait dans l'objectif de sécuriser au mieux la circulation. La voie ne pourra être finalisée qu'à l'automne 2024, après finalisation de travaux prévus par de gros engins. Il sera discuté d'une réunion en amont, mais pas dans l'immédiat. Dans l'attente, des aménagements provisoires pourront être envisagés pour évaluer ce qui pourra être fait en définitif.

BATIMENT COMMUNAL

Toutes les réserves émises n'ont pas encore été levées. Une entreprise a été mandatée pour effectuer le ménage du bâtiment qui n'avait pas été fait par l'entreprise prévue lors du marché. Des avenants sont présentés et soumis au Conseil. Le Conseil donne son accord de principe, sous réserve des remarques du centre des finances publiques.

DEFIBRILLATEURS

Gisèle BONNAY explique qu'il est préconisé d'équiper tous les bâtiments recevant du public. Actuellement, un seul défibrillateur est installé, sur le bâtiment de la mairie. Il est à proximité de l'église et de l'école publique. Elle propose d'en installer deux autres : un à la salle des fêtes qui serait à proximité de l'école privée et de l'agorospace, et un autre sous la halle du nouveau bâtiment communal, à proximité de la salle des associations et du restaurant. Elle

présente le devis. Après discussion, le Conseil décide d'installer un défibrillateur sous la halle pour l'instant.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Béatrice RICHARD rappelle qu'un poste pour surcroît d'activité avait été créé à la rentrée pour renforcer l'équipe de services périscolaires pendant le temps de cantine. Pour la rentrée prochaine, il s'avère que ce poste est encore nécessaire mais, au vu des effectifs, il n'est pas certain que ce poste puisse être pérennisé. De fait, le Conseil demande de reconduire un CDD pour la prochaine année scolaire, pour un poste à temps non complet de 2h par jour d'école. Un appel à candidature va être lancé.

TELEPHONIE

Bernard CUTILLAS informe que le contrat de téléphonie de la mairie arrive à échéance et a lancé une étude auprès de différents prestataires. Il présente au Conseil les trois propositions reçues. Le Conseil approuve le contrat proposé par RISI PRO / OLYSTA.

Questions diverses

- Proposition machine à pizza

Une entreprise est venue se présenter en mairie et a expliqué sa proposition à Gisèle BONNAY. Son but est d'installer une machine à pizza et sollicite un emplacement. Elle assure le branchement électrique et propose de verser une rétribution annuelle à la commune. Cet équipement fonctionnerait 7 jours / 7 et ne porterait pas concurrence au restaurant qui est fermé le soir et qui ne propose pas de pizza à emporter. Ce service serait complémentaire. Le Conseil demande d'approfondir la réflexion et s'interroge sur plusieurs points :

- Est-ce que ce fournisseur travaille avec des fournisseurs locaux ?
- Que se passe-t-il si ce n'est pas rentable pour lui ?
- Où est basé l'atelier qui fabrique ces pizzas ?

La séance est levée à 22h30 La prochaine séance sera fixée ultérieurement.

Béatrice RICHARD,

Maire de CHUYER

